

NIVEAU 1

PREROGATIVES

Le plongeur niveau 1 (N1) est capable de réaliser des plongées d'exploration jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, avec un guide de palanquée (GP) qui prend en charge la conduite de la plongée.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Être âgé de 12 ans au moins à la date de délivrance du brevet (autorisation d'un responsable légal pour les mineurs)

Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité
Présenter un certificat d'absence de contre-indication à la plongée

DEROULE ET CONTENU DE FORMATION

A la base fédérale la formation se déroule sur 4 jours consécutifs du lundi au jeudi

OÙ SE FORMER

A la Base Fédérale d'Hendaye, au sein d'un club ou d'une structure affiliée FFESSM

